

## DOSSIER DE CANDIDATURE

# STAGE SCIENCES PO 2026/2027 - TERMINALE

19 octobre 2026 / 20 mars 2027 - Tarif : 1260 € - **Dossier à retourner avant le 17 octobre 2026**

### Pièces à joindre obligatoirement au dossier de candidature :

- Copie des 3 bulletins trimestriels de Seconde et de 1<sup>ère</sup>
- Résultats aux épreuves anticipées du BAC (à fournir dès réception)
- Une lettre de motivation adressée à Monsieur Alain RAJOT, coordonnateur du stage Sciences Po
- Votre avis d'imposition (si vous faites une demande de réduction des frais d'inscription)
- Selon le mode de règlement choisi : votre chèque de règlement ou votre mandat de prélèvement SEPA complété, accompagné d'un RIB. Ne pas envoyer de chèque en cas de demande de réduction des frais de stage

### Dossier à transmettre à :

GRETA des Hauts-de-Seine  
Monsieur Boris VALLAS  
41 rue des trois Fontanot  
92000 Nanterre

Tél : + 33 1 46 99 92 92

Mél :

www.greta-prepasplus.fr

**Attention : le GRETA ferme ses portes du 23 juillet au 21 août 2026 inclus.**

Durant cette période, ne pas transmettre le dossier de candidature en courrier recommandé : opter pour la lettre simple ou la lettre suivie.

### ■ CHOIX DU STAGE

*Les vœux seront satisfaits en fonction des places disponibles. Les groupes de langues sont ouverts à partir de 6 inscrits. A défaut, ils pourront être proposés sur l'un ou l'autre des centres Prépas+.*

Lycée

Marie Curie (Sceaux)

Langue

Allemand  Anglais  Espagnol

Lycée

La Folie Saint-James (Neuilly-sur-Seine)

Langue

Anglais

Ce choix de lycée est-il impératif ?  oui  non

### ■ PARENT / REPRÉSENTANT LEGAL

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

Adresse : ..... CP: \_\_\_\_\_ Ville: .....

Tél domicile : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Courriel (en majuscules) : .....

### ■ STAGIAIRE

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

Adresse (si différente) : ..... CP: \_\_\_\_\_ Ville: .....

Tél domicile : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Courriel (en majuscules) : .....

Lycée fréquenté (préciser la ville) : .....

### Quelles sont vos spécialités au lycée ?

..... Précisez :  1ère seulement  1ère et terminale

..... Précisez :  1ère seulement  1ère et terminale

..... Précisez :  1ère seulement  1ère et terminale

Quel(s) Sciences Po envisagez-vous de présenter ?  Paris  Bordeaux  Grenoble  Fontainebleau  Réseau Sciences Po

**Comment avez-vous connu  
PRÉPAS+ ?**

Recherche internet

Affichage dans mon lycée

Réunion dans un centre Prépas+

Ancien stagiaire PRÉPAS+

Autre (précisez) : .....

- En **1 fois par chèque**  
à l'ordre de l'**Agent comptable du GRETA des Hauts-de-Seine** → Chèque de 1 260 € à joindre au dossier d'inscription, sauf en cas de demande de réductions des frais d'inscription
- En **1 fois par virement bancaire ou postal**  
à Trésor Public Nanterre BIC : TRPUFRP1  
IBAN : FR76 1007 1920 0000 0010 0040 930 → Règlement à effectuer après l'avis d'admission définitive.  
Indiquer obligatoirement votre nom précédé de la mention **SCPOTER2026** dans l'objet du virement  
Exemple : SCPOTER2026DUPONT.
- En **4 fois sans frais par prélèvement automatique**  
au 10 du mois de novembre 2026 à février 2027, date susceptible de varier à quelques jours en fonction des dates de fermeture de la Banque de France : week-end/jours fériés. → Compléter obligatoirement le **Mandat de prélèvement SEPA** et joindre un **RIB**

**■ CONDITIONS GÉNÉRALES****A. Déroulement de la formation**

Les lycées Marie-Curie à Sceaux et La Folie Saint-James à Neuilly-sur-Seine sont des établissements publics d'enseignement de l'académie de Versailles, adhérent au **GRETA des Hauts-de-Seine** qui organise une préparation aux concours d'entrée aux Instituts d'Etudes Politiques, sous la responsabilité pédagogique de leur chef d'établissement. Les étudiants participant aux stages de préparation seront soumis au règlement intérieur de chaque établissement. Une copie de ce règlement, qu'ils s'engagent à respecter, leur sera transmise sur simple demande. Les chefs d'établissement, par l'intermédiaire du GRETA, se réservent le droit d'alerter les parents en cas d'insuffisance de motivation, de problème de discipline ou de comportement de la part d'un(e) étudiant(e) en cours de formation et, le cas échéant, de l'exclure en cas de manquements répétés.

Les stages se déroulent les samedis de 14h à 18h et durant une partie des vacances scolaires de 8h30 à 15h30 selon le calendrier suivant, susceptible d'être modifié si besoin :

**Octobre** : Du lundi 19 au jeudi 22 (journées complètes) et vendredi 23 (matinée)

**Novembre** : Samedis 7, 21

**Décembre** : Samedi 5, 12

**Janvier 2027** : Samedis 9, 16, 23 et 30

**Février** : Du lundi 8 au jeudi 11 (journées complètes) et vendredi 12 (matinée) – samedi 27

**Mars** : Samedis 6 et 20

**B. Traitement des candidatures**

Les familles et les candidats seront informés par e-mail de l'admission définitive du stagiaire, ou à défaut du refus d'admission, dans un délai de huit (8) jours ouvrés à réception du DOSSIER DE CANDIDATURE complet.

**C. Règlement financier**

Le montant des frais de stage sera dû dès l'admission définitive au stage. L'accès aux cours est conditionné à la réception par le GRETA du dossier complet de règlement, c'est à dire :

■ **en cas de règlement par chèque** : du chèque à l'ordre de l'**Agent comptable du GRETA des Hauts-de-Seine**, à transmettre avec le dossier de candidature. Si le dossier est transmis par voie électronique, le chèque de règlement devra être envoyé en parallèle par voie postale au GRETA, à l'adresse indiquée en première page, à l'attention de Monsieur VALLAS. En cas de refus de la candidature, le chèque de règlement sera retourné à la famille.

■ **en cas de règlement par prélèvement sans frais en 4 fois** : du mandat de prélèvement dûment complété et accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB), à transmettre avec le dossier de candidature. Nota : l'avis d'admission définitive sera accompagné d'une facture indiquant la Référence Unique du Mandat (RUM) ainsi que les dates des prélèvements. La mention *Prélèvement DGFIP Hauts-de-Seine* apparaîtra à chaque prélèvement sur le relevé du compte bancaire à débiter.

■ **en cas de règlement par virement** : du virement effectif, dans un délai de huit (8) jours ouvrés à compter de l'avis admission définitive, de l'intégralité des frais de stage sur le compte *Trésor Public Nanterre - BIC : TRPUFRP1 - IBAN : FR76 1007 1920 0000 0010 0040 930*. Nota : les familles sont invitées à attendre l'avis d'admission définitive pour procéder au règlement par virement.

Le GRETA se réserve le droit de refuser l'accès aux cours à un stagiaire en cas de retard ou d'absence de règlement des frais de stage.

**Dispositions particulières pour les familles déposant une demande de réduction des frais de stage**

Une réduction des frais de stage peut être accordée lors de l'inscription en fonction de la situation financière de la famille, selon un barème disponible sur notre site internet et rappelé sur la page **Demande de réduction des frais de stage**. La demande de réduction des frais de stage doit être transmise **en même temps** que le dossier de candidature. Le montant définitif des frais de stage sera communiqué aux familles suite à la commission ad hoc. Les familles déposant cette demande doivent indiquer quel mode de règlement elles choisissent dans le dossier de candidature. Si elles font le choix d'un règlement par **chèque**, celui-ci ne sera à envoyer qu'après communication par le GRETA du montant définitif du stage. En cas d'attribution, le maintien de la réduction sera soumis à une parfaite assiduité de l'étudiant(e).

**D. Désistement, absences**

Aucun frais de formation ne sera remboursé en cas de désistement en cours de formation, et ce, dès le premier jour. Aucune absence pour raison personnelle ou convocation (administrative, pour concours, médicale) ne donnera lieu à remboursement.

**E. Diffusion et reproduction des supports pédagogiques (physiques ou numériques)**

La diffusion ou/et la reproduction des documents distribués durant le stage sont strictement interdites. Par ailleurs, les cours pourraient faire l'objet d'un enseignement à distance sous forme de classes virtuelles en visioconférence dans des circonstances exceptionnelles. L'enregistrement, la diffusion et la reproduction, même partielles, des séances de cours à distance sont strictement interdits.

**F. Restauration**

Le stage de préparation se déroulant sur une période de vacances scolaires, aucun service de restauration n'est assuré. Une salle de repos est mise à disposition dans chaque centre de préparation pour permettre aux stagiaires de prendre leurs propres repas.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du stage et les accepter,

Le |\_\_\_\_|\_\_\_\_|\_\_\_\_|\_\_\_\_| 2026

Signature du parent / représentant légal :  
(Obligatoire)



**Demande de réduction des frais de stage**

**STAGE ANNUEL SCIENCES PO 2026/2027**

**A retourner avec le dossier de candidature au plus tard le 17 octobre 2026**

**Pièces à joindre obligatoirement :**

- Avis de situation déclarative** à l'impôt 2026 sur les revenus 2025 (copie du document complet)
- Si le/la stagiaire ne porte pas le même nom que celui figurant sur les avis fiscaux, copie du **livret de famille**.

Attention : les copies des justificatifs fiscaux à transmettre au GRETA doivent **clairement faire apparaître** les deux informations utilisées pour le calcul des bourses d'études, à savoir le revenu fiscal de référence et le nombre de parts fiscales du foyer. Une copie incomplète ou partielle des justificatifs pourra induire le refus de la réduction.

**■ PARENT / REPRÉSENTANT LÉGAL**

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

Adresse : ..... CP : \_\_\_\_\_

Ville : ..... Tél domicile : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Courriel (en majuscules) : .....

**■ STAGIAIRE**

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

LIEU DE STAGE CHOISI  Lycée Marie Curie (Sceaux)  Lycée La Folie Saint-James (Neuilly-sur-Seine)

**■ ÉLÉMENTS FINANCIERS**

Reporter ici les éléments de votre avis de situation déclarative ou de votre avis d'imposition :

REVENU FISCAL DE REFERENCE : \_\_\_\_\_

NOMBRE DE PARTS FISCALES : \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ 2026

Signature du parent / représentant légal :  
(Obligatoire)

**BARÈME de réduction 2026**

La réduction des frais de stage est calculée en fonction d'un QUOTIENT FAMILIAL basé sur le dernier avis d'imposition du ou des parents :

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Tranches	Quotient familial	Bourse accordée *
A	Jusqu'à 8 400 €	60 %
B	de 8 401 € à 15 000 €	40 %
C	de 15 001 € à 21 000 €	30 %

\* en pourcentage des frais d'inscription du stage concerné

PARTIE RESERVEE AU GRETA	Commission n° : .....	$\text{Quotient} = \frac{\text{RFR}}{\text{Parts}} = \dots \text{ €}$	ELIGIBILITE :
			<input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/> 40% <input type="checkbox"/> 60% <input type="checkbox"/> HORS-BAREME